



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 6 décembre à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant les immeubles suivants:

13, rue du Boisé (lot 6245590)

La demande vise à rendre réputé conforme un escalier extérieur dont l'empiètement à l'intérieur de la marge avant est de 2,18 mètres au lieu d'un maximum de 2 mètres, et ce, tel que stipulé à l'article 3.2.1.2 du Règlement de zonage no 480-85.

15, rue du Boisé (lot 6245589)

La demande vise à rendre réputé conforme un escalier extérieur dont l'empiètement à l'intérieur de la marge avant est de 2,18 mètres au lieu d'un maximum de 2 mètres, et ce, tel que stipulé à l'article 3.2.1.2 du Règlement de zonage no 480-85.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 15 novembre 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
VSAD.ca